Charte d'ARTS & TECHNIQUES

A&T est :

- *Une association qui se situe dans la sphère sociale, solidaire, publique et paritaire.*
- *Un espace de débats et d'échanges sur l'avenir des formations professionnelles aux techniques du spectacle vivant*
- *Une force collective d'expertises,*
- *Une force de propositions à l'usage des partenaires publics et paritaires*
- *Un acteur de la construction concertée d'une carte nationale des filières de formation du niveau 5 au niveau 1.*
- *Un interlocuteur des collectivités publiques dans le cadre de l'aménagement du territoire*
- *Un outil de veille et de vigilance réglementaires sur les dispositifs de formation*

A&T veut agir concrètement pour :

- *Développer la formation professionnelle « tout au long de la vie »*
- *Clarifier les enjeux de la formation dans l'économie du spectacle*
- *Améliorer l'adéquation de l'offre de formation aux marchés de l'emploi*
- *Mettre la formation continue au service de la promotion sociale et de l'insertion*
- *Intégrer les dimensions européennes et internationales dans les objectifs de formation*
- *Animer les réflexions et les initiatives qui offrent un intérêt collectif pour le secteur*
- *Rédiger et promouvoir une charte déontologique*
- *Participer à l'élaboration d'un accord-cadre national*
- *Coordonner les singularités pédagogiques de ses membres*
- *Éviter les concurrences stériles et destructrices*
- *Mutualiser des moyens matériels et logistiques*
- *Soutenir la formation des formateurs*

A&T n'est pas un organisme de formation